



DEPARTEMENT DE HAUTE-GARONNE
COMMUNE DE GRATENS

PROCES-VERBAL

Séance du 07 février 2025

N° 01/2025

Législature 2020-2026

ORDRE DU JOUR

1. Election d'un secretaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 19/12/2024
3. Renouvellement de la convention de mise à disposition de services entre la Commune de GRATENS et la Communauté de Communes Cœur de Garonne
4. Convention de participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement de l'école (maternelle et primaire)
5. Mise en place d'un règlement pour le cimetière
6. Comptes rendus de réunions
7. Questions diverses

Séance du 07 février 2025

L'an deux mille vingt cinq et le sept février à dix neuf heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales(CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de GRATENS à la mairie, sous la Présidence de M. DUTREY Alain, Maire.

Etaient présents : Mr BRIQUET Jean-Charles, Mr DANGLA Claude, Mr DUTREY Alain, Mme FISSOT Eloïse, Mr MORIN Maurice, Mr PAPAIX David, Mme SIADOUS Stéphanie, Mr CHAUVIN Olivier, Mme SANS D'AGUT Carine, Mme LEMARCHAND Valérie, Mr MAUROY Frédéric et Mr TOUSTOU Thierry

Etaient absents : Mme CACAULT Pénélope, Mme MARTIN Violette, Mme SAURRAT Catherine.

Procuration (s) : Mme MARTIN Violette à Mme LEMARCHAND Valérie, Mme SAURRAT Catherine à Mme SIADOUS Stéphanie, Mme CACAULT Pénélope à Mr DUTREY Alain.

1. Élection d'un secrétaire de séance

M. le Maire déclare la séance ouverte et invite l'Assemblée à élire son secrétaire de séance.
Mr Thierry TOUSTOU a été élu secrétaire de séance.

La séance continuant,

2. Approbation du compte-rendu du 19/12/2024

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité des présents.

3. Renouvellement de la convention de mise à disposition de services entre la commune de GRATENS et la Communauté de Communes Cœur de Garonne (2025 DEL 0001)

Cette convention a pour objet de préciser les modalités de mise à disposition des services entre la commune de GRATENS et la Communauté de Communes Cœur de Garonne.

Elle vise à faciliter au travers d'une organisation commune des services, l'exercice des compétences respectives des deux parties dans le souci d'apporter à chacune les moyens nécessaires à la conduite des politiques publiques locales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE M. le Maire à signer la prorogation de la convention de mise à disposition de services entre la commune de GRATENS et la Communauté de Communes Cœur de Garonne spécifique à l'entretien de la voirie communale, pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2027, à raison de 200 heures annuelles effectuées par M. Pierre CASTET, Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe.

4. Convention de participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement de l'école (maternelle et primaire) (2025 DEL 0002)

M. le maire informe qu'il convient de signer une convention avec les mairies concernées. Cette convention a pour objet l'engagement des communes extérieures ayant des enfants scolarisés à l'école de GRATENS de participer aux charges de fonctionnement de celle-ci à hauteur de 1200 euros/an environ. Après exposé de M. le maire et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents valide la signature de cette convention.

5. Mise en place d'un règlement pour le cimetière

M. le maire informe le conseil municipal de la mise en place d'un règlement pour le cimetière de GRATENS. Ce dernier étant en cours d'élaboration, il sera présenté pour relecture aux conseillers municipaux rapidement.

6. Comptes rendus de réunions

- Mr MORIN Maurice (Adjoint délégué au budget), Mme DEU Chantal (secrétaire) et M. le maire se sont rendus au CDG à Labège pour s'informer sur le mode de recrutement afin d'assurer le recrutement prochain d'une ATSEM en remplacement de Mme DEJEAN Martine après son départ à la retraite.

- ZA ENR :

Mr MAUROY Frédéric relate le webinaire sur l'agrivoltisme et informe du dépôt du dossier ZA ENR.

Suite à une 1ère déclaration début 2024 et après délibération du CM au complet, les données transmises n'ont pu être prises en compte dans la cartographie départementale. Peu de communes ayant répondu, un second tour a été lancé.

2ème déclaration faite le 13/01/2025: nous identifions les zones d'accélération d'installations terrestres d'énergies renouvelables telles que : photovoltaïque en toiture, solaire thermique (eau chaude) et géothermie à titre privé (individuel).

Aucune zone prioritaire n'a été identifiée sur la commune (friche, parking, gymnase, bâtiment administratif ...), celle-ci étant majoritairement agricole.

En cas d'obligation d'implantation d'un parc photovoltaïque, des zones préférentielles ont été retenues par la mairie, avec des objectifs identiques à ceux du déplacement de l'antenne relais de téléphonie mobile (éloignées de toute habitation, impact paysager minimal, travaux peu impactant pour les riverains...).

- Commissions des finances Cœur de Garonne : Une augmentation de 0.5 % de la taxe foncière bâtie a été proposée par la Commission des Finances de la Communauté Cœur de Garonne. Cette augmentation devra être validée lors du prochain budget communautaire. Elle représente environ 170 000 euros sur les 48 communes.

7. Questions diverses

a. Récapitulation des travaux de voirie 2024 :

Les travaux réalisés sur la voirie en 2024 s'élèvent à 37 188 euros sur un budget de 40 000 euros HT. Les 2812 euros restants ont été consacrés à la déviation du fossé qui descend sur le CR4 entre la marie et le Chemin de Barut.

b. Demande de travaux voirie à prévoir sur l'enveloppe 2025.

Monsieur le maire demande à chaque référent de quartier de faire des propositions sur les travaux à venir.

c. Changement du compteur d'eau de la mairie.

Suite à une fuite sur le réseau entre la mairie et la cour de l'école, le compteur d'eau sera déplacé prochainement sur la Route du Puy de Touges. Un devis de 1590 euros a été validé.

d. Projet ALAE -CANTINE.

La signature du projet ALAE-CANTINE a été officiellement actée par M. le maire lors de sa visite dans les bureaux de l'ATD la semaine dernière. La première réunion de travail est programmée pour le 17 février 2025. Les élus ont la possibilité de participer s'ils le désirent.

e. L'enquête PLU sera faite dans les semaines à venir

Il est prévu que l'enquête publique sur le PLU de GRATENS soit lancée dans les semaines à venir.

f. Modification de la prise en charge de la TVA sur fonctionnement

Mr MORIN Maurice, élu chargé du budget a assisté avec Mme DEU Chantal, secrétaire à une réunion avec le TPG de Carbone. Mr BINET a annoncé une baisse du remboursement de la TVA passant de 14,85 % à 16,40 % sur la partie investissement.

Fin de séance à 20h40.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Signatures

Le Maire,

M. DUTREY Alala



Le Secrétaire de Séance,

Mr TOUSTOU Thierry